

FRANÇOIS GROS

EXPERT-COMPTABLE

EXPERT PRES LA COUR D'APPEL DE PARIS

COMMISSAIRE AUX COMPTES

8, RUE DU FAUBOURG POISSONNIERE

75010 PARIS

TEL : 06 22 79 10 32

E-mail : fmgros@gmail.com

Association LE RELAIS MÉNILMONTANT

Centre social des Rigoles

Crèche Multi-Accueil « le petit Relais »

70, rue des Rigoles

75020 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025

Aux Administrateurs,

Aux Associés,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association LE RELAIS MENILMONTANT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le

code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de mon rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur le point suivant exposé dans la note de l'annexe intitulée « changements de méthode », concernant l'application du nouveau règlement comptable ANC 2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations auxquelles j'ai procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications du rapport financier et des autres documents adressés aux associés

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations sur la situation financière et les comptes annuels données dans le rapport financier et de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité

d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de l'Association.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.825-55 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 8 juillet 2026



François GROS
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie de Paris

Association RELAIS DE MENILMONTANT

70 Rue des Rigoles

75020 PARIS

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025



Bilan Actif

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	5 034	5 034		
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat. et outillage indus.	1 842	180	1 662	
	Autres immobilisations corporelles	190 824	143 290	47 535	44 030
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
	Immobilisations financières				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts	1 000		1 000	
	Autres immobilisations financières	11 566		11 566	11 767
	Total II	210 267	148 504	61 763	55 797
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	6 980		6 980	6 464
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	207 190		207 190	160 185
	Charges constatées d'avance	21 570		21 570	17 574
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	185 006		185 006	215 373
	Total III	420 745		420 745	399 596
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I à VI)		631 012	148 504	482 508	455 393

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise Fonds propres statutaires Fonds propres complémentaires Fonds propres avec droit de reprise Fonds propres statutaires Fonds propres complémentaires Ecart de réévaluation Réserves Réserves statutaires ou contractuelles Réserves pour projet de l'entité Autres Report à nouveau Excédent ou déficit de l'exercice Situation nette (sous-total)	31/12/2025	31/12/2024
	Fonds propres consommables Subventions d'investissement Provisions réglementées	56 159 23 180 79 339	44 633 11 526 56 159
	Total I	100 548	70 789
Autres fonds propres	Fonds non remboursables Avances conditionnées Droits du concédant		
	Total II		
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations Fonds dédiés		105 000
	Total III		105 000
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges	76 018 36 678	3 018 54 375
	Total IV	112 696	57 394
DETTES	Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières divers Instruments financiers à terme Avances et acomptes reçus sur commandes en cours Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes des legs ou donations Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes Produits constatés d'avance	8 72 386 196 870	34 101 188 109
	Total V	269 264	222 210
	Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif (VI)		
	TOTAL GENERAL (I à VI)	482 508	455 393

Compte de Résultat 1/2

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	552 027	564 630
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	568 061	572 734
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	18 345	4 184
CHARGES D'EXPLOITATION	Utilisations des fonds dédiés	105 000	
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	96 382	93 424
	Total des produits d'exploitation	1 339 815	1 234 972
	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	425 932	347 178
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	34 904	35 058
	Salaires	543 388	520 072
	Cotisations sociales	202 304	198 836
	Dotation aux amortissements et dépréciations	14 792	14 392
	Dotation aux provisions	96 910	6 842
	Reports en fonds dédiés		105 000
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	80	2 983
	Total des charges d'exploitation	1 318 309	1 230 362
RESULTAT D'EXPLOITATION		21 505	4 610

Compte de Résultat 2/2

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION		21 505	4 610
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	1 675	1 625
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers		1 675	1 625
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER		1 675	1 625
RESULTAT COURANT avant impôts		23 180	6 236
	Produits exceptionnels		5 290
	Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL			5 290
Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		1 341 490	1 241 888
TOTAL DES CHARGES		1 318 309	1 230 362
EXCEDENT ou DEFICIT		23 180	11 526
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL			

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **482 508** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 341 490** euros et un total **charges** de **1 318 309** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **23 180** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.
Il a une durée de **12** mois.

Activité Relais Ménilmontant

L'association Relais Ménilmontant a été créée en 1976 et regroupe : "d'une part un centre social agréé par la Caisse d'Allocations Familiales de Paris situé au 70 rue des Rigoles 75020 PARIS et s'inscrit également comme un lieu d'éducation populaire et est agréé par le ministère de la jeunesse et des sports.

Son objectif est de favoriser les relations individuelles et collectives entre famille françaises et immigrées, de contribuer au développement et à l'épanouissement des personnes, jeunes et adultes, dans leur environnement socioculturel.

Le Relais Ménilmontant mène ainsi depuis de nombreuses années, différentes actions dans le domaine social, culturel et éducatif.

Il propose des réponses aux objectifs sociaux suivants :

- Créer du lien social
- Développer des projets d'insertion sociale qui s'appuient sur un programme éducatif et culturel
- Favoriser l'émergence de projets d'insertion personnelle et offrir des perspectives de promotion sociale

Les grands axes de son projet tournent autour de l'organisation d'activités renforçant la famille dans son ensemble et l'établissement de liens entre les familles du quartier."

d'autre part, une Halte Garderie associative dénommée LE PETIT RELAIS. Elle est installée 155 Rue Pelleport 75020 PARIS. Elle a une capacité d'accueil d'une trentaine d'enfants de 6 mois à 3 ans. Elle dispose d'un effectif de salariés d'une douzaine de personnes et d'un grand nombre de bénévoles.

Règles et Méthodes Comptables

Événements de l'exercice

Une enquête a été ouverte en 2025 concernant Madame Nnang, directrice de la crèche de l'association. Cette enquête a révélé des fautes graves dans l'exercice de ses fonctions, ayant conduit à un licenciement immédiat. Cet événement a engendré des frais exceptionnels destinés à assurer le bon déroulement des procédures liées à cette situation. Ces faits, ont été portés à la connaissance des membres afin d'assurer une information complète et transparente sur la gestion de l'association.

Madame Nnang a engagé une procédure auprès des Prud'hommes.

Méthode Générale

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général, issu des règlements 2022-06 et 2023-03 de l'Autorité des Normes Comptables en tenant compte des dispositions du Règlement ANC n°2018-06, relatifs aux personnes morales de droit privé à but non lucratif tenus d'établir des comptes annuels ;

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Règles et Méthodes Comptables

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Type	Durée
Logiciels informatiques	De 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	De 06 à 10 ans
Constructions	De 10 à 20 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	De 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau informatique	De 03 à 10 ans
Mobilier	De 05 à 10 ans

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur de l'inventaire est inférieur à la valeur comptable

Les autres créances sont essentiellement composées du solde des subventions à recevoir.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Règles et Méthodes Comptables

Changements de méthode

L'application pour la première fois du règlement ANC n° 2022-06 modifiant le règlement ANC n°2014-03, à compter du 1^{er} janvier 2025, et du règlement ANC n° 2023-03, article 5, entraîne des changements de comptabilisation et de présentation.

Changements de réglementation appliqués de manière prospective :

Les principaux impacts sont :

- Résultat exceptionnel :
 - *Les cessions/sorties d'immobilisations sont dans le résultat d'exploitation ou dans le résultat financier s'il s'agit d'immobilisations financières ;*
 - *Les quotes-parts de subventions d'investissement sont dans le résultat d'exploitation ;*
 - *Le périmètre du résultat exceptionnel est réduit aux événements majeurs et significatifs, les autres événements sont traduits dans le résultat d'exploitation y compris pénalités etc...*
- Suppression des transferts de charge :
 - *Refacturations diverses ;*
 - *Remboursements reçus en compensation de charges de personnel ;*
 - *Indemnités d'assurance reçues ;*
 - *Frais d'émission d'emprunt.*

Changement de présentation :

- Présentation du compte de résultat :
 - *Le résultat exceptionnel est synthétisé sur 2 lignes « charges et produits exceptionnels » dans le compte de résultat ;*
 - *Les transferts de charges N-1 ont été regroupés sur la ligne « reprise sur amortissements, dépréciations et provisions.*

Présentation du bilan :

- *Les frais d'établissements sont présentés dans un total séparé du bilan et non plus dans le total des immobilisations ;*
- *Les charges constatées d'avance sont totalisées dans les créances ;*
- *Les avances et acomptes sont regroupés dans les immobilisations en cours (corporelles ou incorporelles).*

Impact pour l'association : enregistrement des reprises de subventions d'investissement en exploitation pour 4 559 euros, versus en 2024 en enregistrement en exceptionnel pour 5 290 euros.

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	5 034					5 034
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 034					5 034
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels			1 842			1 842
	Instal., agencement, aménagement divers	112 587		14 675			127 262
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	60 121				3 682	56 439
	Emballages récupérables et divers			7 122			7 122
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	172 708		23 640		3 682	192 667
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	11 767		799			12 566
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	11 767		799			12 566
TOTAL		189 509		24 439		3 682	210 267

Amortissements

			Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
						Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement							
	Donations temporaires d'usufruit							
	Autres				5 034			5 034
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				5 034			5 034
CORPORELLES	Terrains							
	Constructions sur sol propre							
	sur sol d'autrui							
	instal. agencement aménagement							
	Instal technique, matériel outillage industriels					180		180
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				75 141	11 282		86 423
	Matériel de transport							
	Matériel de bureau, mobilier				53 537	(3 305)		50 232
Emballages récupérables et divers					6 635		6 635	
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES					128 678	14 792		143 470
TOTAL					133 712	14 792		148 504

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts	1 000	1 000	
	Autres immobilisations financières	11 566	11 566	
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	6 980	6 980	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	175	175	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 775	5 775	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	200 583	200 583	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	657	657	
	Charges constatées d'avance	21 570	21 570	
	TOTAL DES CREANCES	248 306	248 306	
Prêts accordés en cours d'exercice		1 000		
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	8	8		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	72 386	72 386		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	49 793	49 793		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	41 639	41 639		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	105 438	105 438		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes				
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	269 264	269 264		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Produits à recevoir

		31/12/2025
Règlement ANC 2022-06		
Total des Produits à recevoir		200 583
Autres créances		200 583
ETAT SUBVENT. A RECEVOIR	6 497	
CONFERENCE DES FINANCEURS	7 900	
CAF REAPP	7 930	
SUBV PREST PELLEPORT	90 138	
SUB CAF CLSH	12 995	
SAUBV CAF CLAS	883	
SUBV CAF ACF	8 295	
SUBV CAF AGC	24 794	
SUBV PARIS HABITAT	10 800	
SUBV CNAV	7 431	
SUB CAF BONUS TERRITOIRE + ATTRACTIVITE	22 921	

Charges à payer

		31/12/2025
Règlement ANC 2022-06		
Total des Charges à payer		106 666
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		48 328
<i>FOURN. FACT.NON PARVENUES</i>	48 328	
Dettes fiscales et sociales		58 338
<i>DETTES PROV./CONGES PAYES</i>	25 300	
<i>Personnel Charges à Payer</i>	23 263	
<i>CHARG.SOC./CONGES A PAYER</i>	9 775	

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		21 570	21 570
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			21 570



Annexe libre

Tableau de suivi des subventions d'investissements						
				Année 2025		
Organisme subventionneur	Année de réception de la subvention	Montant de la subvention reçue	Solde au 31/12/2024	+	-	Solde au 31/12/2025
CAF	2018	55 881.61	14 630.40		4 360.34	10 270.06
CAF/ville de Paris	2025	11 137.50	0.00	11 137.50	198.66	0

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges	3 018	73 000		76 018
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	44 300		17 697	26 603
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	10 075			10 075
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	57 394	73 000	17 697	112 696
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL		57 394	73 000	17 697	112 696
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			96 910	18 345	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Variation des Fonds Propres

Règlement ANC 2022-06

	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau	44 633	11 526			56 159
Excédent ou déficit de l'exercice	11 526	(11 526)	23 180		23 180
Situation nette	56 159		23 180		79 339
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	14 630		11 138	4 559	21 209
Provisions réglementées					
TOTAL	70 789		34 318	4 559	100 548

Variation des Fonds Dédiés

	Fonds dédiés clôture 31/12/2024	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2025	
			Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation	105 000		105 000				
subvention CAF							
Contributions financières d'autres org.							
Cf.état Contrib.financières d'autres org.							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	105 000		105 000				

Tableau de détermination du résultat effectif global de l'entité

	31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT COMPTABLE	23 180	11 526
Reprise du résultat antérieur		
EXCEDENT ou DEFICIT EFFECTIF GLOBAL	23 180	11 526
Dont résultat effectif sous gestion propre		
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée		



Annexe libre 2

Effectif moyen :

Cadres : 2
Employés : 14

TOTAL : 16

Information sur les rémunérations :

En application de l'article 20 de la loi 2006-586 du 23 mai 2006 relative à l'information devant être donnée sur les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants salariés, nous vous précisons que ces rémunérations se sont élevées à 142 185€ pour l'année 2025 (salaires bruts de la DSN).
Nous rappelons que les membres des organes de gouvernance, le Président et les autres membres du Bureau, les administrateurs ne perçoivent aucune rémunération.

Honoraires des commissaires aux comptes :

Facturés au titre du contrôle légal des comptes : 6 240 €